



AVIS PUBLIC

ALIÉNATION D’UN BIEN D’UNE VALEUR SUPÉRIEURE À 10 000 \$

AVIS PUBLIC est par la présente donné que, conformément à l’article 28 de *la Loi sur les cités et villes*, la Ville a aliéné un bien d’une valeur supérieure à 10 000 \$, autrement que par enchère ou soumission publique :

DESCRIPTION DU BIEN	DATE	PRIX	ACQUÉREUR
Lot 6 681 113 du Cadastre du Québec (349, rue Riverside)	26 janvier 2026	829 000 \$ (taxes en sus)	RELIEF REVÊTEMENT INC.

DONNÉ à Saint-Lambert, ce 30 janvier 2026.

La greffière,

Cassandra Comin Bergonzi

Cassandra Comin Bergonzi
Directrice du greffe, du contentieux et de l’urbanisme

